

CLAYTONE-APA V XR

Version 1

Date de révision 10/15/2024

Date d'impression 05/14/2026

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : CLAYTONE-APA V XR

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société : BYK USA LLC
524 South Cherry Street
Wallingford CT 06492

Téléphone : (203) 265-2086
Visitez notre site Web : www.byk.com
Adresse e-mail : BRIEF.BYK.NAFTA@altana.com

Numéro d'appel d'urgence : 203-265-2086; CHEMTREC 1-800-424-9300 / +1
703-527-3887**Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation**

Utilisation recommandée : Additif rhéologique
Restrictions d'utilisation : Reportez-vous à la section 15 pour les restrictions qui peuvent s'appliquer

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Classification SGH**

Poussière combustible :
Cancérogénicité : Catégorie 1A
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (Inhalation) : Catégorie 1 (Poumons)

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : Peut former des concentrations de poussière combustibles dans l'air.
H350 Peut provoquer le cancer.
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes (Poumons) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

CLAYTONE-APA V XR

Version 1

Date de révision 10/15/2024

Date d'impression 05/14/2026

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
 P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
 P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
 P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
 P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
Intervention:
 P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
Stockage:
 P405 Garder sous clef.
Élimination:
 P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Substance
 Nature chimique : Phyllosilicate organophile

Composants dangereux

| Composant | No.-CAS | Concentration (%) |
|---------------------------------|------------|-------------------|
| La silice cristalline (quartz) | 14808-60-7 | >= 1 - < 5 |

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
 Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
 Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
 Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
 Enlever les lentilles de contact.
 Protéger l'oeil intact.
 Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
 Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

En cas d'ingestion : Faire immédiatement vomir et appeler le médecin.
 Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
 Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.

CLAYTONE-APA V XR

Version 1

Date de révision 10/15/2024

Date d'impression 05/14/2026

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

| | |
|--|---|
| Moyens d'extinction appropriés | : Mousse Dioxyde de carbone (CO ₂) Poudre chimique sèche |
| Moyens d'extinction inappropriés | : Jet d'eau à grand débit |
| Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie | : Pas sensible a l'impact mecanique. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. Manipuler comme un produit chimique industriel. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. Gardez la poussière à un minimum pour éviter la formation potentielle du mélange explosif d'aire/poussière. |
| Produits de combustion dangereux | : Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NO _x) Ammoniac silicium compose |
| Information supplémentaire | : Procédure standard pour feux d'origine chimique. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche. |
| Équipements de protection particuliers des pompiers | : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire. |

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

| | |
|---|--|
| Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence | : Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter la formation de poussière. Éviter l'inhalation de la poussière. |
| Précautions pour la protection de l'environnement | : Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. |
| Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage | : Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. |

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

CLAYTONE-APA V XR

Version 1

Date de révision 10/15/2024

Date d'impression 05/14/2026

Conseils pour une manipulation sans danger

: Éviter la formation de particules respirables.
 Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
 Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
 Éviter le contact avec la peau et les yeux.
 Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
 Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
 Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
 Éviter la formation de particules respirables.
 Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
 Éviter le contact avec la peau et les yeux.
 Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
 Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
 Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Conditions de stockage sûres

: Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
 Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.
 Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

| Composants | No.-CAS | Type de valeur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle / Concentration admissible | Base |
|---------------------------------|------------|--|---|-----------|
| La silice cristalline (quartz) | 14808-60-7 | TWA (respirable) | 10 mg/m ³ / %SiO ₂ +2 | OSHA Z-3 |
| La silice cristalline (quartz) | | TWA (respirable) | 250 mppcf / %SiO ₂ +5 | OSHA Z-3 |
| La silice cristalline (quartz) | | TWA (fraction de poussière respirable) | 0.1 mg/m ³ | OSHA P0 |
| La silice cristalline (quartz) | | TWA (Fraction respirable) | 0.025 mg/m ³ (Silice) | ACGIH |
| La silice cristalline (quartz) | | TWA (Poussière respirable) | 0.05 mg/m ³ (Silice) | NIOSH REL |
| La silice cristalline (quartz) | | TWA (Poussière respirable) | 0.05 mg/m ³ | OSHA Z-1 |
| La silice cristalline (quartz) | | PEL (<** Phrase language not available: [FR] CUST - | 0.05 mg/m ³ | OSHA CARC |

CLAYTONE-APA V XR

Version 1

Date de révision 10/15/2024

Date d'impression 05/14/2026

| |
|-------------------|
| TD-142996 **>) |
|-------------------|

Autres limites d'exposition professionnelle

| Description | Type de valeur | Paramètres de contrôle | Base |
|------------------------|----------------|--|----------|
| inert or nuisance dust | TWA | 50Millions de particules par pied cube total dust | OSHA Z-3 |
| | TWA | 15 mg/m3 total dust | OSHA Z-3 |
| | TWA | 5 mg/m3 respirable fraction | OSHA Z-3 |
| | TWA | 15Millions de particules par pied cube respirable fraction | OSHA Z-3 |

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.
Dans le cas où la concentration de la poudre dépasse 10 mg/m3 le masque anti-poussière est recommandé.
- Protection des mains
Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.
- Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Lunettes de sécurité à protection intégrale
- Protection de la peau et du corps : Tenue de protection étanche à la poussière
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
Ne pas fumer pendant l'utilisation.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Aspect : poudre
- Couleur : blanc cassé
- Odeur : légère
- Seuil olfactif : Non applicable
- pH : 4 - 6, Concentration: 1 % (68 °F (20 °C)) Méthode: Universal pH-value indicator

CLAYTONE-APA V XR

Version 1

Date de révision 10/15/2024

Date d'impression 05/14/2026

| | |
|--|--|
| Point/ intervalle de fusion | : Non applicable |
| Point/intervalle d'ébullition | : Non applicable |
| Pression de vapeur | : Non applicable |
| Point d'éclair | : Non applicable |
| Limite d'explosivité, supérieure | : Non applicable |
| Limite d'explosivité, inférieure | : 95 g/m ³ |
| Taux d'évaporation | : Non applicable |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : Peut former des concentrations de poussière combustibles dans l'air. |
| Description de l'explosion de poussière numéro Kst | : 116 m.b./s |
| Densité relative/Densité spécifique | : Donnée non disponible |
| Densité | : 1.6 g/cm ³ (68 °F (20 °C)) |
| Masse volumique apparente | : Donnée non disponible |
| Solubilité(s) | |
| Hydrosolubilité | : insoluble |
| Solubilité dans d'autres solvants | : Donnée non disponible |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | : Donnée non disponible |
| Température d'inflammation | : 527 °F (275 °C) Température inflammation couche de poussière |
| | : 968 °F (520 °C) Température inflammation nuage de poussière |
| Décomposition thermique | : Donnée non disponible |
| Viscosité | |
| Viscosité, dynamique | : Non applicable |
| Viscosité, cinématique | : Non applicable |

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

| | |
|--------------------|--|
| Réactivité | : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. |
| Stabilité chimique | : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé |

CLAYTONE-APA V XR

Version 1

Date de révision 10/15/2024

Date d'impression 05/14/2026

| | |
|--------------------------------------|--|
| Possibilité de réactions dangereuses | : selon les prescriptions. Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air. |
| Conditions à éviter | : Eviter la production de poussière; la poussière fine dispersée en concentrations suffisantes dans l'air, représente, en présence d'une source d'inflammation, un risque potentiel d'explosion de poussière. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Donnée non disponible |
| Matières incompatibles | : Oxydants forts Acides forts et bases fortes |
| Produits de décomposition dangereux | : Pas de décomposition en utilisation conforme. |

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**Informations sur les voies d'exposition probables**

Inhalation

Ingestion

Contact avec les yeux

Toxicité aiguë**Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Donnée non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée**Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

Lésions oculaires graves/irritation oculaire**Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

Sensibilisation respiratoire ou cutanée**Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

Cancérogénicité**IARC**

Group 1: Cancérogène pour l'Homme

CLAYTONE-APA V XR

Version 1

Date de révision 10/15/2024

Date d'impression 05/14/2026

| | | |
|-------------|---|------------|
| OSHA | La silice cristalline (quartz) | 14808-60-7 |
| | OSHA a spécifiquement réglementé la cancérogénicité | |
| NTP | La silice cristalline (quartz) | 14808-60-7 |
| | Reconnu pour être cancérogène pour l'homme. | |
| | La silice cristalline (quartz) | 14808-60-7 |

Toxicité à dose répétée

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

Information supplémentaire

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons :
Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et
les autres invertébrés
aquatiques :
Remarques: Donnée non disponible

Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

Produit:

Réglementation 40 CFR Protection de l'Environnement ; Partie 82 de la

CLAYTONE-APA V XR

Version 1

Date de révision 10/15/2024

Date d'impression 05/14/2026

Remarques

protection de l'ozone stratosphérique - CAA section 602 des substances de la catégorie I

Ce produit ne contient, ni n'a été fabriqué avec ODS de Classe I ou de Classe II au sens défini par "U.S. Clean Air Act Section 602 (40 CFR 82, Subpt. A, App.A + B)".

Information écologique supplémentaire

: Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Méthodes d'élimination**

Déchets de résidus

: Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés

: Vider les restes.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.**SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****Réglementations internationales****IATA-DGR**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Code IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale**49 CFR**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**EPCRA - Plan d'Urgence et Droit de Savoir des Collectivités [Emergency Planning Community Right-to-Know]****US. EPA CERCLA Substances Dangereuses (40 CFR 302)**

Cette matière ne contient aucun composant avec une RQ dans CERCLA.

SARA 304 - Notification de déverrouillage d'urgence

Cette matière ne contient aucun composant avec une RQ en section 304 de EHS.

CLAYTONE-APA V XR

Version 1

Date de révision 10/15/2024

Date d'impression 05/14/2026

US. EPA Loi sur le Planification des Mesures d'Urgence et Droit à l'Information des Travailleurs et du Public (EPCRA) SARA Title III Section 302 Substance Extrêmement Dangereuse (40 CFR355, Appendix A)

Cette matière ne contient aucun composant avec une RQ dans SARA 302.

SARA 311/312 Dangers : Par le 13 juin 2016 Federal Register remarquez, l'EPA a harmonisé les catégories de danger EPCRA 311/312 avec la communication des dangers 2012 OSHA standard de classification et d'étiquetage des produits chimiques (p. ex. GHS). Veuillez vous reporter à la Section 2 de la FDS pour identifier les catégories de danger qui convient pour les rapports.

SARA 302 : Aucun composé chimique dans cette matière n'est soumis aux exigences de déclaration selon SARA Titre III, Section 302.

SARA 313 : Cette matière ne contient aucun composé chimique avec un numéro CAS connu qui dépasse les valeurs seuil (De Minimis) établies selon SARA Titre III, Section 313 et pour lesquelles une déclaration est nécessaire.

Loi sur l'Air Propre [Clean Air Act - USA]

Ce produit ne contient aucun polluant de l'air dangereux (HAP), au sens défini par "U.S. Clean Air Act Section 112 (40 CFR 61)".

Ce produit ne contient aucune substance chimique listée dans le U.S. Clean Air Act Section 112(r) for Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130, Subpart F).

Ce produit ne contient aucune substance chimique listée dans le U.S. Clean Air Act Section 111 SOCM I Intermediate or Final VOCs (40 CFR 60.489).

Massachusetts Right To Know

La silice cristalline (quartz) 14808-60-7

Pennsylvania Right To Know

Phyllosilicate organophile -
La silice cristalline (quartz) 14808-60-7

New Jersey Right To Know

U.S.: Nombre Secret : 800963-6119

Commercial
d'Enregistrement de New
Jersey pour le produit (NJ
TSRN)

Prop. 65 de la Californie

 AVERTISSEMENT: Ce produit peut vous exposer à des produits chimiques, y compris La silice

CLAYTONE-APA V XR

Version 1

Date de révision 10/15/2024

Date d'impression 05/14/2026

crystalline (quartz), qui est/ont connus de l'état de la Californie pour causer le cancer. Pour plus d'informations, accédez à www.P65Warnings.ca.gov.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

- TSCA : Nous certifions que tous les composants de ce produit sont énumérés sur le inventaire de TSCA ou ne sont pas sujets aux conditions d'avis par 40 CFR 720 30(h).
- Liste active de l'inventaire TSCA : Tous les composants de ce produit sont répertoriés comme actifs et/ou sont exemptés
- DSL : Nous certifions que tous les composants sont énumérés sur le LIS LCPE.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Date de révision : 10/15/2024

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.